



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2010

Session ordinaire du comité exécutif des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le treize avril deux mille dix à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Sont présents :

M ^{mes}	Judith Corriveau, Lyne Doyon, Chantal Poliquin,	(par conférence téléphonique) commissaire représentante du comité de parents commissaire représentante du comité de parents
MM.	Denis Coutu, Martin Roy, Michel Morin	président d'assemblée (substitut de M. Michel Gagnon)

Aussi présents :

M ^{me}	Lucie Côté,	secrétaire générale et directrice du Service des ressources financière
M.	René Trudel,	directeur général adjoint

ABSENCES

Sont absents :

M ^{me}	Ginette Beaumier
M.	Michel Gagnon

Le quorum est atteint. Il est 19 h 30.

**ADOPTION
ORDRE DU
JOUR**

CE-1239-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire
Chantal Poliquin,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et il est adopté tel que
proposé.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
CE-10-02-09**

CE-1240-10
Lyne Doyon,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire

QUE la secrétaire générale soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 9 février 2010 (CE-10-02-09).

QUE ce procès-verbal soit et il est adopté tel que proposé.

ADOPTÉE.

**DÉBOURSÉS
FÉVRIER 2010**

CE-1241-10

CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Chantal Poliquin,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de février 2010, au montant total de deux millions sept cent vingt-quatre mille huit cent soixante-sept dollars et soixante et onze cents (2 724 867,71 \$).

ADOPTÉE.

**DÉBOURSÉS
MARS 2010**

CE-1242-10

CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Doyon,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de mars 2010, au montant total de deux millions quatre cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et dix-sept cents (2 452 398,17 \$).

ADOPTÉE.

**LEVÉE DE
LA SÉANCE**

CE-1243-10
Michel Morin,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 25.

Denis Coutu, président

Lucie Côté, secrétaire d'assemblée